



GUIDE D'APPLICATION DE LA GARANTIE
2020



La Garantie FACOM...

La **Garantie FACOM** fait partie intégrante des engagements de la marque vis-à-vis de ses clients.

C'est l'assurance d'une satisfaction totale vis-à-vis des produits FACOM.

Pour garantir la qualité de ses produits, FACOM a mis en place depuis plus de 60 ans une garantie d'échange ou de réparation gratuite de ses produits sans limitation dans le temps* (hors produits techniques, dynamométrie, servantes et mobilier).

La **Garantie FACOM** fonctionne chez tous les distributeurs FACOM.

Une organisation spécifique dédiée à la gestion et au suivi des produits renvoyés a été mise en place chez FACOM pour être le plus réactif possible aux demandes des clients :

- Une première prise en charge des retours produits par le réseau de distributeurs, qui a pour mission d'appliquer la **Garantie FACOM** et d'effectuer les échanges sur stock (sous réserve de disponibilité).
- Un traitement quotidien des retours au sein de FACOM, par un service dédié à l'application de la garantie constitué de 18 personnes.



*Selon typologie de garantie appliquée à chaque produit

L'ensemble des informations liées à la garantie sont disponibles sur le site FACOM à l'adresse suivante :
www.facom.fr/garantie

La Garantie FACOM : et vos outils traversent le temps...



SOMMAIRE

1 Processus de traitement de la Garantie FACOM p. 4

2 Demande d'intervention SAV ou prestation COFRAC p. 5

3 Outillage traditionnel p. 6



4 Produits techniques p. 7



5 Dynamométrie p. 8



6 Servantes et mobilier p. 9



7 Questions fréquentes p. 10

8 Définition des différentes typologies de la Garantie FACOM p. 10

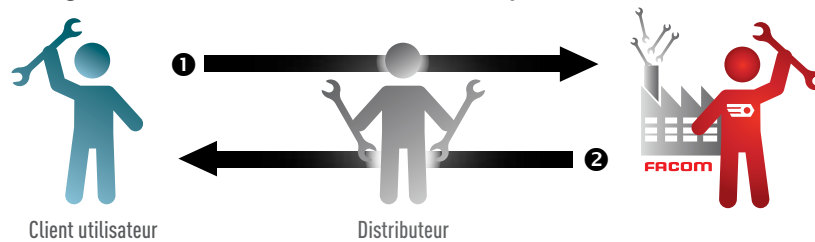
9 Conditions d'application de la Garantie FACOM p. 11

1 Processus de traitement de la Garantie FACOM

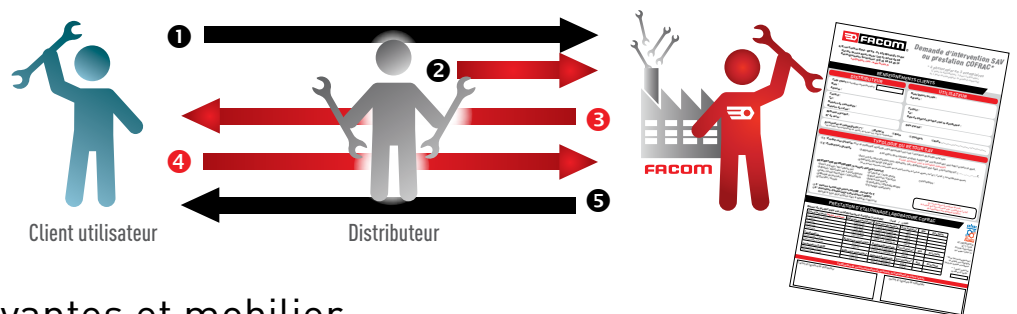
Outillage traditionnel disponible sur stock



Outillage traditionnel NON disponible sur stock



Produits techniques et dynamométrie (devis)



Servantes et mobilier



MON DISTRIBUTEUR REFUSE DE PRENDRE MON PRODUIT SOUS GARANTIE ! En cas de difficultés dans l'application des Conditions générales de la Garantie FACOM, l'utilisateur peut s'adresser au Service Client FACOM au **01 64 54 40 20**

2 Demande d'intervention SAV ou prestation COFRAC

Ce document est à utiliser pour le retour des produits techniques et pour la dynamométrie. Son utilisation permet de simplifier et de prioriser le traitement de votre retour.

Demande d'intervention SAV ou prestation COFRAC*

* à photocopier en 3 exemplaires
(1 pour le distributeur, 1 pour l'utilisateur et 1 pour accompagner le produit retourné)

6/8 rue Gustave Eiffel - BP 99 - 91 423 Morangis Cedex
 Hot line Service Après Vente: (33) 01 64 54 46 08
 Renseignements Techniques: (33) 01 64 54 45 14
 sav@sbdlinc.com - www.facom.fr

RENSEIGNEMENTS CLIENTS

DISTRIBUTEUR

Code Client (A renseigner impérativement):

Nom:

Adresse:

Contact:

Tel:

Numéro de commande:

Numéro de retour:

Référence produit:

N° de série:

UTILISATEUR

Nom/Raison Sociale:

Adresse:

Contact:

Tel:

Date de dépôt du produit chez le distributeur:

Date d'achat:

TYPLOGIE DU RETOUR SAV

*Les articles non-mentionnés ne seront, en aucun cas, sujet à réclamation

1 : Produit sous garantie. Pour un traitement rapide de votre demande nous vous conseillons de joindre la facture.
 A réception de la machine et après analyse par nos techniciens vous allez recevoir un devis.
 A nous retourner sous 4 semaines maximum

2 : Produit hors garantie

Réparation
 Accord du client utilisateur pour réparation sans établissement d'un devis si le montant est ≤€
 Demande d'échange standard
 (Vous pouvez retrouver l'ensemble des prestations dans le tarif en vigueur, Forfait 1, Forfait 2, Forfait Machine Neuve)
 (Vous pouvez retrouver l'ensemble des prestations dans le tarif en vigueur, Forfait 1, Forfait 2, Forfait Machine Neuve)

DESCRIPTION DU PROBLEME (à remplir obligatoirement)

Hors d'usage / Ne s'allume pas
 Bloqué / N'entraîne pas à droite/gauche
 Faux contact électrique / Intermittence
 Manque de puissance
 Etincelle / Fumée

Fuite d'air / Fuite d'huile
 Bruit anormal / Vibration
 Pièce manquante
 Graduation / Affichage illisible
 Ecaillage revêtement

Commentaire:

En cas de retour de purgeur de frein, le produit doit être retourné vide ; à défaut un forfait de dépollution sera appliqué (50€HT)

3 : Service sertissage pinces FACOM - Forfait 47 €

4 : Prestation d'étalonnage Laboratoire COFRAC
Remplir le type de prestation dans le tableau ci-dessous

PRESTATION D'ETALONNAGE LABORATOIRE COFRAC

Retour du produit dans son conditionnement d'origine (conseillé) oui / non

Clés et tournevis toutes marques	Référence prestation*	Domaine de mesure	Prix Unitaire*	Qté	Prix Total
Pré-réglage 1 point**	PRER.CO	0,04N.m à 3000N.m	70 €		
3 points	CVC.RJS	0,04N.m à 360N.m	70 €		
3 points	CVC.KM	360N.m à 3000N.m	95 €		
10 points	CEC10.RJS	0,04N.m à 360N.m	150 €		
10 points	CEC10.KM	360N.m à 3000N.m	160 €		
Couplétre					
Etalonnage 1 sens	CEC.11	0,04N.m à 5000N.m	325 €		
Etalonnage 2 sens	CEC.12	0,04N.m à 5000N.m	640 €		
Couplétre E.5000					
Etalonnage 1 sens	CEC.31	10N.m à 1000N.m	400 €		
Etalonnage 2 sens	CEC.32	10N.m à 1000N.m	640 €		

* Pour tout renseignement se référer au catalogue tarifs de l'année en vigueur.
** 1 point, préciser la valeur et l'unité:

COFRAC
 ETALONNAGE
 ACCREDITATION
 N° 2193A
 Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'utilisation de ce bon permettra de prioriser le traitement de votre retour.

Cachet et signature du distributeur

Cachet et signature de l'utilisateur



Purgeur non vidé =
50€ de Forfait
de dépollution appliqué

Ce document est téléchargeable sur www.facom.fr/services/service-apres-vente/service-apres-ventes.html

3 L'outillage traditionnel

Typologie E = sans limitation dans le temps → Échange
Typologie R = sans limitation dans le temps → Réparation

Lorsqu'un professionnel utilise un outil, il doit avoir une satisfaction totale, permanente et durable quelle que soit la sollicitation, quelle que soit l'opération. C'est pourquoi les outils FACOM sont toujours développés afin de pouvoir résister à des conditions d'utilisation extrêmes et intensives. Comme la qualité avec laquelle elle va de pair, la garantie fait partie intégrante des engagements de FACOM et de la réputation de son offre produits.

L'outillage traditionnel bénéficie d'une garantie sans limitation dans le temps (typologie E ou R). Les produits sont échangés directement au comptoir sous réserve de disponibilité en stock et de leur éligibilité suivant les conditions d'application de la **Garantie FACOM**.

Aucune facture d'achat n'est exigée.

Un certain nombre d'usages excessifs et parfois même dangereux sortent cependant du cadre de cette garantie. Les exemples ci dessous ont pour but de faciliter la compréhension de la **Garantie FACOM** : ils établissent des règles précises, justes et applicables partout permettant son application immédiate, sans ambiguïté ni perte de temps : plus besoin de poser des questions pour savoir si la garantie s'applique ou non.



NOUVEAUTÉ : Vous voulez gagner du temps ?

Facom vous offre un kit de réparation qui vous permettra de réparer votre cliquet en moins de 2 minutes. Votre cliquet continuera de fonctionner de manière efficace et pour longtemps ! Une vidéo est disponible en ligne sur le site <http://www.facom.fr/services/toutes-les-videos-facom/Toutes-les-videos-FACOM.html>



4 Les produits techniques

Typologie D = Garantie limitée dans le temps

Les produits techniques FACOM bénéficient d'une garantie limitée dans le temps. Tout comme votre voiture, ils doivent être entretenus pour garantir des performances durables. Il est donc important de conserver la facture d'achat.

Afin de vous apporter un service efficace, vous trouverez au §2 une demande d'intervention SAV qui vous permettra de nous préciser :

- La (les) cause(s) du retour de votre produit en nos locaux en cas de dysfonctionnement.

Le fait d'utiliser ce document permettra de prioriser le traitement de votre retour.

Afin de simplifier le processus et ainsi de réduire au maximum le temps d'immobilisation de votre produit, nous vous conseillons de joindre votre facture d'achat.

Ci-dessous un exemple des différentes étapes du traitement d'un produit technique au SAV FACOM.



LE DEMONTAGE

L'outil est analysé puis démonté en fonction du constat.



LE REMPLACEMENT DES COMPOSANTS

Le Technicien FACOM examine minutieusement chaque composant de l'outil et identifie ceux qui doivent être remplacés. Seules sont utilisées des pièces d'origine FACOM.



LE REMONTAGE

L'outil est réassemblé avec soin.



LA LUBRIFICATION

A l'aide de lubrifiants hautement performants, le technicien FACOM lubrifie avec soin les composants de l'outil afin de garantir que votre outil FACOM continuera à fonctionner de manière parfaitement efficace et pour longtemps.



LE CONTROLE QUALITE

Des contrôles qualité rigoureux sont effectués à chaque étape du processus. Un contrôle final est réalisé sur la base des critères de fabrication afin de garantir le plus haut niveau de qualité.



LA GARANTIE DE SERVICE DE 6 MOIS

Après un service complet, votre produit FACOM est couvert par une garantie de 6 mois. Cette garantie ne couvre pas les dommages ou les détériorations résultant d'un accident ou d'une utilisation inappropriée.

5 Dynamométrie

Afin de vous apporter un service efficace vous trouverez au §2 un formulaire de demande de prestation COFRAC qui vous permettra de nous préciser le type de prestation attendue.

1. La Garantie Contractuelle FACOM (Type D3)

La garantie s'applique à compter de la date d'achat du produit. La date d'émission du certificat d'étalonnage ne peut être utilisée pour déterminer la période de validité de la garantie. L'outil dynamométrique est couvert par une garantie contractuelle de **trois ans hors étalonnage (Type D3)**. Cette garantie couvre tout défaut de conformité rendant la clé impropre à l'usage et ce pendant 3 ans. Elle couvre aussi tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière ou de fabrication conformément aux conditions générales d'application de la Garantie FACOM disponibles en consultant le catalogue FACOM ou le site web FACOM à l'adresse suivante : www.facom.fr, en faisant la demande par écrit à FACOM - service client - 6 et 8 rue Gustave Eiffel - 91423 Morangis Cedex - France ou par téléphone en contactant la hotline SAV au 01 64 54 46 08.

Il est important de conserver la facture d'achat.

2. Les Accessoires Dynamométriques : Fixes et Amovibles

2.1. Les Accessoires Amovibles : Garantie sans limitation dans le temps (Type E)



Les accessoires dynamométriques amovibles bénéficient d'une garantie sans limitation de temps. Ils sont échangés par FACOM ou directement au comptoir de votre distributeur sous réserve de leur disponibilité en stock (Type E) et de leur éligibilité suivant les conditions d'application de la garantie.

2.2. Les Cliquets Fixes : Garantie Contractuelle (Type D3)

Les cliquets fixes sertis sur les clés dynamométriques ne sont pas considérés comme des accessoires. Ils font partie intégrante de l'outil dynamométrique et bénéficient à ce titre de la garantie contractuelle FACOM (Type D3), associée à la clé dynamométrique.

3. Précision de l'instrument

3.1. Maintenance de la précision

Les outils dynamométriques de la marque FACOM répondent aux exigences de la norme NF EN ISO 6789. Le chapitre 5.3 de cette norme traite notamment de l'intervalle de réétalonnage, ainsi que le commencement de la période de la validité du premier réétalonnage.



Extrait de la norme : Chapitre 5.3

" Pour le premier réétalonnage, la période de validité commence avec la première mise en fonctionnement de l'outil dynamométrique par l'utilisateur. "

" Si un utilisateur n'applique pas de procédure de contrôle, une période d'utilisation de 12 mois ou approximativement 5000 cycles, peut-être considérée comme une valeur par défaut pour l'intervalle de réétalonnage. "

" L'outil dynamométrique doit être réétalonné s'il a été soumis à une surcharge, au-delà des valeurs testées, après réparation, ou après toute mauvaise utilisation qui pourrait influencer sur les erreurs de mesures. "

Il est conseillé de faire vérifier votre clé périodiquement, environ tous les ans ou plus souvent pour une utilisation intensive ou après une chute, sur un appareil de contrôle, ou par le laboratoire d'étalonnage FACOM.

3.2. Vérification de la précision et mise à jour des documents

Le laboratoire de métrologie FACOM est accrédité COFRAC selon la norme ISO 17025. Il propose un service d'étalonnage sur demande et délivre des certificats d'étalonnage COFRAC.

6 Servantes et mobilier

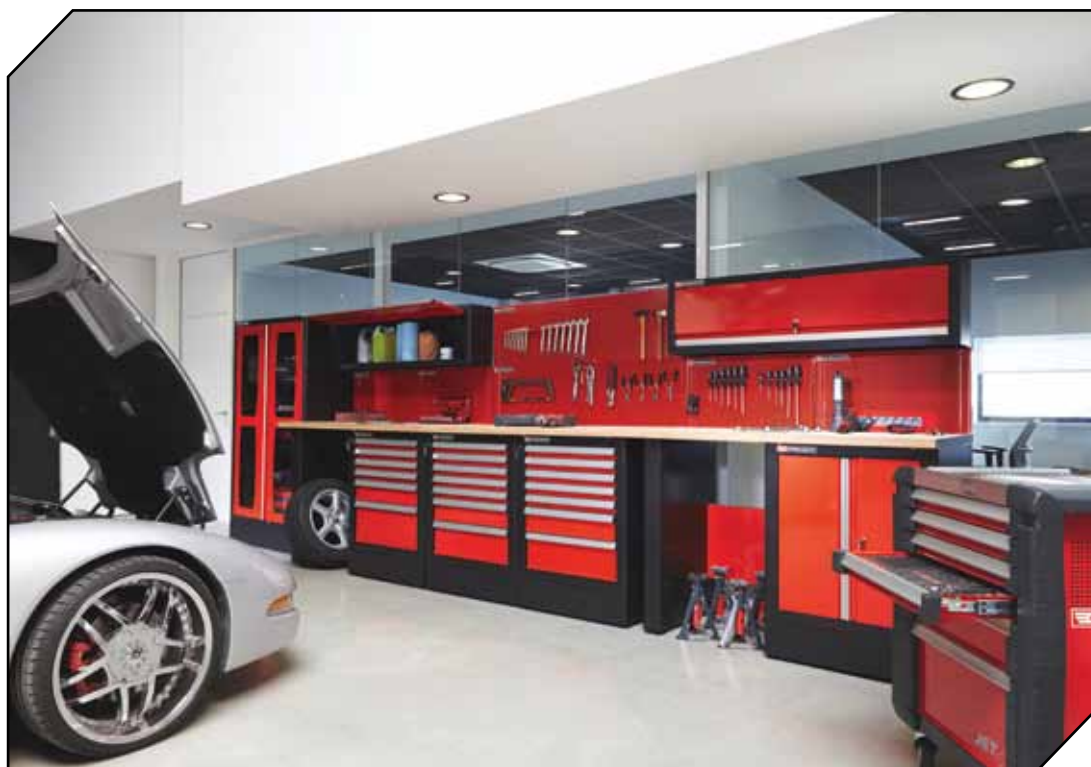
Les servantes et le mobilier FACOM sont couverts par une garantie de 5 ans (D5). Sont exclus les dysfonctionnements résultant d'une mauvaise utilisation ainsi que la corrosion.

Toute demande de SAV sur les servantes et le mobilier doit être adressée à la hot line SAV FACOM au 01 64 54 46 08.

Produit sous garantie : Nous ferons enlever à nos frais votre produit pour réparation dans notre centre de service ou dans notre usine de fabrication. Si le produit n'est pas réparable, il vous sera échangé. L'envoi de pièces détachées pourra également être envisagé.

Nous pourrions dans certains cas de figure dépêcher un technicien en vue de diagnostiquer et réparer sur place votre produit, sans frais supplémentaires.

Produit hors garantie : Un devis de réparation ou un forfait machine neuve vous sera soumis pour accord. Les frais de transport A/R sont à la charge du client.



7 Questions fréquentes

- Où dois-je me rendre pour bénéficier de la **Garantie FACOM** ?
> Chez un Distributeur FACOM. La **Garantie FACOM** fonctionne chez tous les distributeurs FACOM.
- Puis-je traiter la garantie directement avec FACOM ?
> NON, vous devez vous rendre chez un distributeur FACOM
- Mon distributeur refuse de prendre mon produit sous garantie !
> En cas de difficultés dans l'application des conditions générales de la **Garantie FACOM**, vous pouvez vous adresser au service client FACOM au 01 64 54 40 20.
- Tous les produits bénéficient-ils de la garantie sans limitation dans le temps ?
> NON, les produits techniques, les servantes, le mobilier et la dynamométrie ont une durée de garantie limitée dans le temps.
- Si j'ai effectué mon achat dans la grande distribution, mon produit est-il couvert par la **Garantie FACOM** ?
> OUI
- Dois-je forcément me rendre là où j'ai acheté mon produit pour bénéficier de la **Garantie FACOM** ?
> NON, vous pouvez vous rendre chez n'importe quel distributeur FACOM
- Dois-je avoir conservé ma facture d'achat pour l'outillage traditionnel ?
> NON, elle n'est pas nécessaire
- Dois-je avoir conservé ma facture d'achat pour un produit technique ?
> NON, elle n'est pas obligatoire au retour du produit. Selon les cas de figure, elle pourra vous être demandée. Sa fourniture dès le départ permettra un traitement plus rapide de votre retour.
- Mon outil traditionnel doit-t-il être échangé directement au comptoir s'il est disponible en stock ?
> OUI
- Est-ce le distributeur qui décide de l'acceptation sous garantie de mon produit ?
> OUI
- La période de validité d'un certificat d'étalonnage pour la dynamométrie commence à la date d'émission du certificat ?
> NON, elle démarre à la date de première utilisation de l'outil dynamométrique.
- Les cliquets fixes des clés dynamométriques sont-ils couverts par une garantie sans limitation dans le temps ?
> NON, ils sont couverts par une garantie de 3 ans.

8 Définition

des différentes typologies de la Garantie FACOM

Garantie E = sans aucune limitation dans le temps, l'outil sera échangé gracieusement (En accord avec les conditions de mise en œuvre et d'application de la garantie)

Garantie R = sans aucune limitation dans le temps, l'outil sera réparé ou remplacé par un outil réparé d'état similaire (En accord avec les conditions de mise en œuvre et d'application de la garantie)

Garantie D = limitation dans le temps. Sa durée est précisée par un chiffre après le D. Cette garantie concerne principalement des produits techniques, les servantes, le mobilier et la dynamométrie. Pendant sa période d'application, cette garantie couvre la réparation et le remplacement gracieux des pièces défectueuses (en accord avec les conditions de mise en œuvre et d'application de la garantie, exclusion des pièces d'usure notamment).

FMN = Forfait Machine Neuve. Ce forfait est proposé lorsque le prix des réparations est supérieur au prix de la machine neuve.

9 Conditions d'application de la Garantie FACOM

► 1/ Mise en œuvre de la garantie FACOM

FACOM garantit le fonctionnement de ses produits contre tout défaut de matière ou de fabrication dans les conditions définies ci-dessous. Le produit défectueux doit être impérativement retourné au Distributeur **FACOM** sous peine d'irrecevabilité de la demande de prise en charge sous garantie.

La garantie **FACOM** se traduit par un échange ou une réparation limités au remplacement des pièces défectueuses selon les modalités décrites ci-après.

Cette garantie comprend les pièces et la main d'œuvre du Service Après Vente **FACOM** ou celle de son Distributeur agréé.

Toute réparation est garantie six mois, pièces et main-d'œuvre. Cette garantie s'applique uniquement sur les éléments changés lors de la précédente intervention à l'exception des pièces consommables.

FACOM, adapte en permanence ses produits aux besoins des utilisateurs et à l'évolution technique et peut modifier et supprimer les modèles présentés dans son catalogue sans préavis et sans obligation de sa part d'effectuer les réparations sur les outils vendus antérieurement. Les articles ne figurant plus au programme seront alors remplacés par un produit techniquement équivalent.

► 2/ Conditions d'application de la garantie FACOM

La Garantie **FACOM** s'applique sauf spécification contraire à tous; Les outils utilisés dans des conditions normales.

Sont exclus de la Garantie **FACOM** :

- **LES PRODUITS CONSOMMABLES** (c'est à dire les produits se détériorant ou s'endommageant pendant l'usage). Ces derniers comprennent, sans toutefois s'y limiter, les forets, les lames de scie, les meules, les disques de ponçage, les lames de couteau, les limes, les piles, les batteries, les embouts de vissage...
- **LE FONCTIONNEMENT DÉFECTUEUX** - Provenant de l'usure normale des produits et notamment des pièces « d'usure », d'une

utilisation non conforme à la destination du produit ou à nos prescriptions, d'une négligence ou d'un mauvais entretien de la part de l'utilisateur. - Résultant de modifications ou réparations effectuées hors du Service Après Vente **FACOM** ou de celui de ses Distributeurs agréés. - Provenant de causes d'origine externe au Produit, (vol, chute, foudre, inondation, incendie, produit endommagé pendant le transport, produit réexpédié sans son emballage d'origine...).

La période de garantie prend effet à compter de la date d'achat par l'Utilisateur au Distributeur Client **FACOM**. Pour toute mise en œuvre de la Garantie la copie de la facture prouvant la date d'achat au Distributeur pourra être demandée. Pour les produits techniques en garantie limitée

typologie D, elle pourra vous être demandée avec le numéro de série lorsqu'il y en a un sur l'outil.

La garantie s'applique pendant la période indiquée au tarif en vigueur au jour de l'achat du produit.

Dans le cas où le Produit ne peut pas bénéficier de la garantie (expiration de la période de garantie, garantie inapplicable pour les raisons mentionnées au paragraphe 2) et si la réparation est possible, celle-ci est effectuée après acceptation par l'Utilisateur d'un devis de réparation. L'application de la garantie ne donne droit à aucune forme d'indemnisation ou de dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

► 3/ Typologies de garantie

Indépendamment de la garantie légale, **FACOM** a créé trois niveaux supplémentaires de garantie.

- **La garantie E** : sans aucune limitation dans le temps, en accord avec les conditions de mise en œuvre et d'application de la garantie (cf. supra paragraphes 1 et 2), l'outil sera échangé gracieusement.
- **La garantie R** : sans aucune limitation dans le temps, en accord avec les conditions de mise en œuvre et d'application de la garantie (cf. supra paragraphes 1 et 2), l'outil sera réparé ou remplacé par un outil réparé d'état similaire.

- **La garantie D** : la garantie **D** est limitée dans le temps. Sa durée est précisée par un chiffre après le **D**. Cette garantie concerne principalement des produits techniques ou des machines.

En accord avec les conditions de mise en œuvre et d'application de la garantie (exclusion des pièces d'usure notamment - cf. supra paragraphes 1 et 2) cette garantie, pendant sa période d'application, couvre la réparation et le remplacement gracieux des pièces défectueuses.

Pour connaître l'appartenance d'un produit à une typologie de garantie, il suffit de se reporter au tarif en vigueur (colonne G) consultable chez les distributeurs **FACOM**. Pour certaines références, cette typologie est rappelée sur l'emballage ou dans la documentation accompagnant le produit.

Pour les articles dont le tarif ne précise pas la typologie (colonne G vide), seule la garantie légale s'applique. Les articles entrant dans une composition conservent leur garantie individuelle.

► 4/ Attribution de juridiction - Loi applicable

En cas de difficulté dans l'application des présentes Conditions de Garantie, l'Utilisateur peut s'adresser :

- En France :
 - Au service Clients **FACOM**, 6 et 8 rue Gustave Eiffel, 91 420 Morangis.

- A l'étranger :
 - Aux filiales **FACOM** listées pages 1082 et 1083 du Catalogue F13 et sur le site Internet www.facom.fr/services/points-de-ventes/points-de-ventes.html
 - Aux distributeurs **FACOM**.

Tout différend portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions de Garantie sera, faute d'être résolue à l'amiable entre les parties, soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de Paris et à l'application du droit français.

► 5/ Etendue territoriale

La garantie contractuelle **FACOM** est assurée dans tous les pays dans lesquels le produit est officiellement vendu et distribué.

► 6/ Garantie légale

Indépendamment de la garantie contractuelle **FACOM**, l'Utilisateur bénéficie des dispositions des articles 1641 à 1649 du Code Civil relatifs à la garantie des vices cachés. Lorsque l'Utilisateur est un consommateur il bénéficie également des dispositions des articles L.211-4 à L.211-14 du Code de la Consommation relatifs aux défauts de conformité.

Article 1641 du Code Civil « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648 alinéa 1 du Code Civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Article L.211-4 du Code de la Consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L.211-5 du Code de la Consommation « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

- 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L.211-12 du Code de la Consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

► 7/ Disponibilité des pièces détachées

La durée de disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des produits est de :

- 5 ans à compter de la date livraison pour les outils à batterie, le petit équipement de garage et la dynamo électronique

- 7 ans à compter de la date de livraison pour les outils pneumatiques, la dynamométrie mécanique et les cliquets
- 10 ans à compter de la date de livraison pour les outils stationnaires.

FACOM, FABRICANT EUROPÉEN

6 centres de production en Europe dont 5 en France

